

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOÛLE	PARIS et autres Départements
Un An..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	Un An..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

21 Novembre — Manifestation politique contre M. Crispi, à une représentation au cirque de Nice.

— Service mortuaire à l'église russe, pour le général Seliverstoff, victime du nihiliste Podlenski.

22 Novembre — Suicide de l'espion Py, dans sa prison à Belfort.

— Horrible drame conjugal à Montreuil, (Mayenne).

— Un terrible incendie détruit presque entièrement le village d'Auris-en-Oisans, (Isère).

23 Novembre — Mort du roi de Hollande, Guillaume III.

— Inauguration du monument élevé à Rouen, à la mémoire de Gustave Flaubert.

24 Novembre — Le résultat des élections italiennes, bien qu'incomplet, par suite d'un certain nombre de ballottages, se montre favorable à la politique de M. Crispi, qui s'est acquis une forte majorité.

25 Novembre — Les deux jeunes assassins Roquette et Magnin, de Vienne (Isère), sont condamnés par la cour

d'assises de l'Isère, à la peine des travaux forcés à perpétuité, pour assassinat d'un vieillard, M. Craponne.

26 Novembre — M. Prevet, député de Seine-et-Marne, dépose sur le bureau de la Chambre, un amendement au budget, aux termes duquel les huiles minérales de pétrole, de schiste et autres seraient frappées à leur importation en France et en Algérie des droits suivants : huiles brutes, 24 fr. les 100 kilos; huiles raffinées, 28 fr. les 100 kilos.

— Tentative de déraillement sur la ligne de Dijon à Paris.

— La disparition de M. Mary Raynaud, directeur de la banque d'État, député invalidé de St Flour est commentée vivement dans le monde financier.

27 Novembre — Des expériences pour la guérison de la tuberculose, sont faites à Paris par le docteur Péan, avec le lymphé du docteur Koch.

D'autre part, M. Mathieu, l'officier de Santé d'Estissac, qui prétend avoir trouvé un spécifique antituberculeux, s'installe à Paris, rue de la Bœtte 85, où il espère confondre ses détracteurs.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Nous apprenons que M. Labour, Conseiller général, recevra à Dammartin, le premier dimanche de chaque mois, les personnes qui désireront l'entretenir.

— La subdivision des Sapeurs-Pompiers de Dammartin célébrera jeudi prochain 4 décembre, la fête patronale de Sainte-Barbe.

A dix heures, messe solennelle, le soir à six heures, banquet à l'hôtel du Chemin de fer.

Les souscriptions pour le banquet sont reçues chez M. Lequin, sergent-major.

— M. Reveillon Charles qui, il y a quelque temps, se voyait obligé d'appeler devant le Juge de Paix une personne qui avait tenu sur son compte des propos diffamatoires, obtint du tribunal, 25 francs de dommages-intérêts. Après avoir payé sur cette somme quelques frais de justice, il a versé 20 francs à la caisse de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Dammartin.

— Après la série de pluies et la température relativement douce de ces derniers jours, nous en sommes arrivés à une température presque Sibérienne.

Vendredi matin, le thermomètre marquait quatorze degrés et demi de froid sur le chemin de la gare à la hauteur de la pépinière.

La neige a également fait son apparition dans la journée de jeudi et couvre le sol des rues et de la plaine.

— M. le docteur Beuve père se rendait à Paris ces jours derniers par le chemin de fer; la portière du compar-

tement où il se trouvait s'étant ouverte tout-à-coup, pendant que le train était en marche, il fit un vigoureux effort pour la fermer. Par malheur, il était appuyé contre la rainure de la portière qui en se fermant lui a écrasé le pouce de la main gauche.

Ce genre d'accident est malheureusement trop fréquent.

On se demande si les compagnies de chemin de fer ne pourraient pas trouver un système de fermeture moins dangereux.

— La Sainte-Cécile a été célébrée avec éclat par la fanfare de Dammartin, le 22 novembre dernier.

A l'issue de la messe en musique, les jeunes artistes ont reconduit leur Président, M. Hémar, qui leur a offert le vin chaud et des biscuits.

Dans l'après-midi, les musiciens ont fait entendre dans divers quartiers de la ville, plusieurs morceaux de leur répertoire.

Un banquet à l'hôtel de la Grosse tête réunissait à six heures et demie, les membres de la Société ainsi que leur Président, M. Hémar; W. le docteur Achille Beuve, Vice Président; MM. Moreau, Boujard et Lemarié, administrateurs; M.M. Boulay, Parrain, Bonnin, membres honoraires.

Au champagne, M. Hémar a porté un toast à la prospérité de la Société et a prononcé une courte allocution par laquelle il a donné une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il n'a jamais cessé de porter à cette intéressante et utile association.

Un bal des plus animés a prolongé la fête jusqu'au lever de l'aurore.

— Le conseil municipal de Dammartin a tenu Vendredi dernier à 4 heures sa session ordinaire de Novembre.

Après la lecture et l'approbation du procès verbal, il a été procédé à la nomination des membres chargés de la révision des listes électorales. MM. Berger, Lemarié et Corvisier ont été réélus pour remplir ces fonctions.

La question de l'emploi des ressources pour l'entretien des chemins vicinaux, donne lieu à une demande de réfection d'une petite partie du chemin départemental de Dammartin à Senlis. M. le Maire s'engage à en référer à M. le Conseiller général du canton.

Après lecture et approbation du budget de la Fabrique de Dammartin, il est procédé à la nomination des commissaires répartiteurs de la réunion. Sont réélus dans ces fonctions MM. Loyseau, Asseline, Lefèvre, Hérviaux, Picque, de Dammartin, Bouchard et Couturier, de Longperrier, Lépine et Gatté, d'Othis.

M. le Maire annonce que sur la demande faite par le conseil, pour l'établissement de deux caniveaux dans la traversée de la Grande Rue, à la hauteur des rues du Chemin de Fer et du Sauvage, un devis et une étude de ce travail sont en cours d'exécution par les soins de l'administration des Ponts et Chaussées, qui paraît vouloir remédier aux inconvénients qui lui ont été signalés.

La dépense prévue pour la pose de quatre bouches d'incendie, pour le service de la ville, étant insuffisante, il est décidé que deux bouches, seulement, seront placées pour le moment.

La séance est levée à deux heures et demie.

LONGPERRIER

Le nommé Certeaux Ferdinand qui avait été condamné il y a quelque temps, à une amende, pour outrages

au garde-champêtre de Longperrier, a été arrêté jeudi dernier et mis sous les verrous pour ne s'être pas acquitté envers le fisc du montant de l'amende et des frais de son procès.

JUILLY

Surpris chassant sans permis le 9 Octobre sur les terres de M. Boisseau, propriétaire, le sieur Gosset Adrien, âgé de 39 ans, graisseur à la Compagnie du chemin de fer du Nord, demeurant à Juilly, est condamné à 16 francs d'amende et à 10 fr. de dommages intérêts envers la partie civile.

CLAYE-SOUILLY

On lit dans *Paris-Meaux*:

Nous apprenons que par arrêté du 19 Novembre, M. Derveley, conseiller général du canton de Claye, vient d'être attaché au cabinet de la Chambre des députés.

Nous applaudissons de grand cœur à cette nomination, qui porte à une situation politique digne d'envie, un des membres les plus sympathiques du Conseil général de Seine-et-Marne.

LAGNY-LE-SEC

M. de Longpérier-Grimoard, dont la famille habite ce village depuis près d'un siècle, vient de mourir à l'âge de 71 ans. Il était frère de M. Adrien, l'ancien conservateur des antiques, et avait été lui-même Président de la Société d'Archéologie de Senlis dont il était resté l'un des membres les plus érudits et les plus laborieux.

M. de Longpérier était un lettré; il a publié, en différents temps, des opuscules qui témoignent de son talent fin et délicat. *Écho du Valois*

MITRY-MORY

Charles Jeannot, âgé de 17 ans, manouvrier, demeurant à Claye, est occupé à la sucrerie de Mitry-Mory.

Dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, vers une heure et demie du matin, comme il revenait de conduire son wagon à la décharge, il trouva son engrenage complètement encombré par la pulpe et sur le point de s'arrêter.

Jeannot se mit aussitôt en devoir de le dégager avec sa main.

Par un faux mouvement, il eut la main saisie par l'engrenage.

La machine fut aussitôt arrêtée, mais l'annulaire et le petit doigt, ainsi qu'une partie de la main droite, furent complètement coupés.

Un médecin, mandé aussitôt, jugea nécessaire le transport de Jeannot à l'hôpital de Meaux, où il fut admis d'urgence.

MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ

Une Fanfare vient de se fonder dans ce village de 400 habitants à peine. Elle compte déjà une vingtaine d'exécutants. Elle a travaillé avec une si constante ardeur que, bien que son existence ne remonte qu'à quelques mois à peine, elle est déjà en possession d'un assez joli répertoire. Toutes nos félicitations à ces braves jeunes gens qui savent faire un si intelligent usage de leurs loisirs, ainsi qu'à M. Eugène Vincent leur tout dévoué chef et directeur.

Écho du Valois

ÈVE

Nous avons dit dans un de nos précédents numéros, que la commune d'Ève qui est sur le point d'avoir un téléphone destiné à la mettre en communication avec le bureau télégraphique du Plessis-Belleville, aurait avantage, sous tous les rapports à se relier avec Dammartin; nous avançons comme exemple, qu'en cas d'incendie, il fut été possible d'avertir rapidement

les pompiers de Dammartin et d'obtenir ainsi des secours efficaces. Nous apprenons que la commune d'Ève n'a plus de pompiers et qu'on désespère de pouvoir trouver seulement quelques personnes dévouées, capables, en cas de sinistre, de faire manœuvrer la pompe. En revanche, cette commune va dépenser 1,200 francs pour son téléphone, afin de pouvoir correspondre avec Paris par le Plessis-Belleville, alors qu'il eut été avantageux à tous les points de vue de s'entendre avec la ville de Dammartin dont l'intérêt était de favoriser de tout son pouvoir la réalisation du projet de la commune d'Ève.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

L'administration des Postes et Télégraphes qui, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, va faire procéder à l'établissement de la ligne téléphonique municipale de Chevreuille et Sennevières au bureau télégraphique de Nanteuil-le-Haudouin, va faire déposer, à partir du 1^{er} décembre prochain, dans les mairies de Chevreuille et Nanteuil, le tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées ou doivent être placés les supports ou les conduits. Ces plans resteront pendant trois jours à la disposition des intéressés, qui pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou leurs réclamations.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

FOLLET (Louis Joseph), 64 ans, cultivateur à Baron. Dommage à la propriété mobilière d'autrui, 1 franc d'amende et frais.

MORIZE (Mathilde), 32 ans, femme

Mary, marchande de vins à Boisay-Fresnoy, pour avoir donné à boire à une personne en état d'ivresse, 4 franc d'amende et frais.

CAPER (César Hippolyte), 51 ans, tourneur en fer à Nanteuil. Ivresse 4 franc d'amende et frais.

SARRAZIN (Léon), 49 ans, cultivateur à Ève. Divagation d'un chien sans collier, 4 franc d'amende et frais.

CARULLON (Louis), 39 ans, menuisier et JOANNET (Alice), 43 ans, sa femme, demeurant ensemble à Ermenonville. Propos injurieux et nocturnes. Chacun 4 francs d'amende et frais.

A PROPOS DE TIMBRE A QUITTANCE

On écrit de Bayeux à la *République Française* à la date du 22 novembre:

Chacun sait que les frais de timbre d'une quittance supérieure à dix francs doivent être acquittés par le débiteur. C'est d'ailleurs la commune pratique. Seul l'État s'y soustrait. Un particulier s'est rebiffé contre cette prétention; il a assigné devant le tribunal de Bayeux la Caisse des dépôts et consignations, qui lui réclamait les deux sous réglementaires.

La Caisse des dépôts a perdu son procès.

Avis aux amateurs!

ALMANACH LE BRIARD

Cet almanach qui vient d'être mis en vente, contient cette année un grand nombre de belles gravures et de fort intéressantes notices historiques, histoires amusantes, nouvelles, recettes et renseignements.

Ce charmant petit volume renferme en outre, une quantité considérable de renseignements administratifs et militaires.

LE FONCTIONNAIRE

Veut-on savoir à combien s'élèvent

en ce moment les demandes d'emploi à la Préfecture de la Seine? Ce relevé a été fait il y a quelques jours, et il porte le nombre des postulants à 46,458; or, 4,353 emplois seulement deviennent vacants chaque année, de sorte que le dernier à placer pourra peut-être entrer en fonctions en septembre 1920 soit dans 29 ans.

Voilà qui est engageant pour les candidats!

LE TIMBRE DES AFFICHES

L'administration du timbre, sur l'invitation du Ministre des Finances, à la suite de nombreuses contraventions relevées par les agents du fisc vient de désigner les établissements qualifiés de « lieux publics » où toutes les affiches, même placées dans des vitrines, sont soumises au droit.

Ce sont les débits de tabac, les agences de locations de théâtres, les gares de chemins de fer, les corridors et bureaux des hôtelleries qui sont communs aux voyageurs, les salles de cafés et restaurants, les théâtres, salles de spectacles et concerts.

Une seule restriction est définitivement admise en faveur des tableaux-reclames qui font connaître uniquement le nom du produit et de la marchandise vendus dans l'établissement même où ils sont affichés.

LA RÉPUBLIQUE UTILE

Dans la société primitive, dit avec raison M. Thirion, l'inégalité était absolue; les faibles y étaient dirigés par les plus forts et les plus intelligents. « Prêtres et Guerriers, s'intitulaient Pasteurs des peuples. » Les premiers parlaient au nom des Dieux ou du Dieu, tandis que les seconds, défendaient la

communauté contre les tribus voisines. Les uns et les autres, en récompense des services rendus, vivaient aux dépens de la masse.

« L'égalité était le rêve qui hantait l'esprit de cette masse dépendante, et, chaque fois que l'occasion s'en présentait, on la voyait proclamer sa liberté, manifestation la plus saisissable pour ses maîtres de cette égalité dont elle avait soif. »

La société humaine a toujours poursuivi sa marche vers cet idéal social et a tenté les plus grands efforts pour réaliser ce progrès.

« Bien des esprits superficiels proclament qu'elle l'a atteint, et que tout est bien comme il est. Ils méconnaissent les symptômes de malaise qui apparaissent de toutes parts et qui augmentent de jour en jour : la mendicité s'accroît, l'assistance publique ploye sous le fardeau de ses charges grandissantes ; la terre nourrit à peine celui qui la féconde ; l'industrie attire les bras qu'elle ne paie que d'une façon intermittente ; héritière de la Noblesse, la Finance reconstitue à son profit les monopoles et les privilèges ; l'instruction plus répandue fait naître des besoins intellectuels inconnus hier ; la moralité publique cesse de progresser ; enfin, si les salaires augmentent, le pouvoir d'acquisition de la monnaie a baissé dans une proportion presque égale, ce qui place le salarié dans une situation incompatible avec les idées, les goûts, les habitudes plus relevés et plus raffinés qu'avec raison on s'efforce de lui inculquer.

Aussi la masse n'est pas satisfaite. Elle s'agite, s'inquiète, réclame de nouveaux progrès ; elle se fait la cliente de tout politicien d'opposition accusant l'inertie du Gouvernement ; elle sent que l'égalité, si bruyamment proclamée

n'existe encore que de nom, et elle l'organise sourdement pour en conquérir la réalité. »

C'est là la *Question Sociale*,

(à suivre) E. L.

MITRY-MORY

Notions générales

Mitry, (*Mithracum, Maintriacum*) est un bourg de 1858 habitants, situé à 85 mètres d'alt., dans un vallon relevant de l'arrière-vallée de la Beuvronne à 8 kil. N.E. de Claye, 22 kil. N.O. de Meaux, 10 kil. S.O. de Dammartin. La contenance de son territoire est de 3079 hect. y compris celui de l'ancienne commune de Mory, qui a été réunie à Mitry, par ordonnance royale du 8 Mars 1830.

Mitry possède un bureau de Poste et le Télégraphe. Il y a à 3 kil. une station du chemin de fer du Nord, ligne de Soissons. La sucrerie de Mitry est située sur le chemin de la Gare, à 2 kil. de cette dernière.

Le marché qui se tenait à Mitry, le vendredi de chaque semaine à lieu maintenant le Dimanche. Il y a aussi une foire le 18 Octobre, fête patronale le Dimanche qui suit le 4 Juillet.

Anciennement, Mitry était compris dans la partie de l'Ile-de-France, connue sous la dénomination de *Paris* ou petite *France* ; de là *Mitry-en-France*. Ce bourg était régi par la coutume de Paris, maîtrise des eaux et forêts de la même ville ; il était compris dans la généralité de Paris, élection et diocèse de Meaux. Actuellement ce bourg dépend du canton de Claye, arrondissement et diocèse de Meaux. L'administration civile et judiciaire était exercée, sous l'ancien régime par un prévôt, un

premier et un procureur fiscal, dont les sentences ressortissaient du Châtelet de Paris.

Mitry est la patrie de Charles Mangin célèbre architecte, né le 2 Mars 1721, auquel on doit la construction de la halle au blé et la restauration du portail de l'église Saint-Sulpice, à Paris.
(à suivre) E. L.

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

VIII

DISGRACE DE CHABANNES

(Suite)

De leur côté, les enfants de Jacques Cœur dont l'un Geoffroy était devenu premier valet de chambre du roi Louis XI, profitèrent de la disgrâce du comte de Chabannes pour solliciter la révision, par voie d'appel du procès de leur père et la restitution de ses biens confisqués. Geoffroy Cœur acheta même de Charles de Melun une partie des meubles d'Antoine de Chabannes, pour la somme de deux mille cinq cents écus d'or.

Chabannes ayant appris qu'un arrêt du Parlement du 6 Septembre 1462, le condamnait par contumace, pour crime de lèse-majesté, à la peine de mort et à la confiscation de ses biens, revint en France et passa par Toucy, où il eut un entretien avec deux de ses fidèles serviteurs, Louis de Solier et Voyau d'Imonville. De là il se rendit à Paris et alla se constituer prisonnier à la Conciergerie d'où il fut transféré à la tour du Louvre. Appelé devant le parlement le 20 Août 1463, et défendu par Jean Viguiier, son neveu, qui devint dans la suite évêque de Lavaur, Antoine de Chabannes eut la cruelle déception de voir confirmer la première sentence, mais le roi commua la peine de mort en

un bannissement perpétuel dans l'île de Rhodes, puis, changeant de résolution, il le fit enfermer à la Bastille.

Le partage des biens confisqués ne se fit pas attendre. Dix huit jours après l'arrêt de condamnation de Chabannes, les fils de Jacques Cœur, qui n'avaient pu obtenir par voie d'appel la révision du procès de leur père, furent pourvus de lettres patentes enregistrées au Parlement le 7 Septembre, par lesquelles ils étaient remis en possession des terres de St-Fargeau, St-Morise et de toutes les terres du pays de Puisaye. Charles de Melun eut en partage le comté de Dammartin et la terre de Mitry ; Le sire de Lau obtint la terre de Blancfort, en Guyenne, et Waste de Montespédon, bailli de Rouen, eut la baronnie de Rochefort, en Auvergne.

(à suivre) E. L.

LONDRES ET PARIS

Un voyageur, qui a longtemps habité Londres et Paris, établit entre ces deux capitales les curieux rapprochements qui suivent :

Paris est droit ; Londres est tortueux.

Le cocher parisien s'assied sur le devant de son véhicule ; celui de Londres se tient derrière.

Le premier prend la droite ; le second la gauche.

Paris est compact ; Londres est disséminé.

A Paris, les croisées s'ouvrent comme des portes ; à Londres elles tombent comme des guillotines.

A Paris, les persiennes s'ouvrent en dehors ; à Londres elles s'ouvrent en dedans.

Paris est collectiviste et se loge dans de vraies casernes ; Londres est individualiste et se loge dans son *home* privé.

A Paris, chacun a son concierge; à
Londres, chacun à son passe-partout.
Paris travaille; Londres trafique.
Paris marche; Londres court.
Paris est gai; Londres est triste.

A Paris, le soldat a une jaquette
bleue et le pantalon rouge; à Londres
sa jaquette est rouge et son pantalon
est bleu.

Paris mange; Londres dévore.
Il y en a ainsi plus de deux pages!

L'abondance des matières nous obli-
ge à remettre à la semaine prochaine,
la suite des notices sur *Lagny-le-Sec*
et *Villeneuve-sous-Dammartin*.

LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE
IMPRIMERIE
Encadrement, Photographie

FABRIQUE
de
REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ
à DAMMARTIN, (S-&-M).

CARTES de VISITES
EN GRAVURE SUR CUIVRE

Sur carte bristol

Grandeurs N° 1 à 4 (sans planche) le
cent. 3 fr. 50

Les mêmes grandeurs avec
(planche gravée) le cent. . . 3 fr.

Sur carte ivoire

Grandeurs N° 1 à 4 (sans plan-
che) le cent. 4 fr.

Les mêmes grandeurs avec
(planche gravée) le cent. . . 3 fr. 50

GRAVURE DE PLANCHES
SUR CUIVRE

— Pour cartes de visites —

Comprenant le nom et l'adresse 2 fr 50
Chaque ligne supplémentaire 0 fr, 50

ALMANACH

DE LA

PETITE + GAZETTE

DE DAMMARTIN & DES ENVIRONS

Format petit In-4°

édition de luxe avec 33 gravures

Prix : 20 Cent.

Vient de paraître

L'ALMANACH

LE BRIARD

POUR 1891

15^e année — Prix : 50 Cent.

G. BELLENGER

MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE

Successeur de M HENRY
DAMMARTIN

BETTERAVES A VENDRE

S'adresser à M. DUFOUR

Cultivateur à ROUVRES (S-et-M)

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles —
Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.